

LE REGLEMENT POUR LES TOURNOIS HAND-BALL 2019.

Le présent règlement intérieur a pour but de faciliter le bon fonctionnement de l'association.

Tous les adhérents de l'ASC M TSAHARA à quelque titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres..., sont tenus de respecter le règlement intérieur.

- Article 1 - HB.19 : Nombre de joueurs.

Le nombre de joueurs est fixé à 15 participants par équipe, tout ajout d'un joueur (en plus des 15 figurants sur la liste) sera considéré comme joker et l'équipe devra payer 10 euros pour le joueur.

- Article 2 - HB.19 : Transfert d'un joueur.

Tout transfère d'un joueur d'une équipe A vers l'équipe B, coûtera 20 euros au joueur.

- Article 3 - HB.19 : Joueur étranger

Tout joueur étranger au village de M'tsahara et aux deux clubs du village (V.S.C.M – A.J.M) [...] non-inscrit sur la liste officielle avant les éliminations sera considéré comme joker et sa participation sera accordée par un règlement de 30 euros avant de jouer.

- Article 4 - HB.19 : Règlement des transferts et/ou amendes.

Tout joueur qui ne règle pas son transfert ou amendes de l'année N, ne participera pas aux compétitions (de l'année N et qui celles précédentes).

- Article 5 - HB.19 : Les équipes

Toutes les listes d'équipes de l'année N, ne changent pas. Tout ajout aux années suivantes, coûtera 10 euros par joueurs avant sa participation aux compétitions.

- Article 6 - HB.19 : Le nombre de joueur sur la liste.

L'équipe des Vieux Terrain ne subit pas l'article 1 – HB.19. Toutefois, le nombre des jeunes joueurs ne doit pas excéder 4 joueurs (sur la liste de l'équipe).

- Article 7 - HB.19 : Liste officielle (feuille de match) 1.

Tout joueur qui participe aux tournois sans figurer sur la liste officielle, l'équipe devra payer une amende de 10 euros et toute rencontre où le joueur a participé, seront considérés comme défaite (éliminatoire inclus).

- Article 8 - HB.19 : Liste officielle (feuille de match) 2.

L'équipe des Vieux Terrain ne subit pas l'article 7 – HB.19. Toutefois, les joueurs doivent figurer sur la feuille de match.

- Article 9 - HB.19 : Cotisation pour chaque équipe

Toutes les équipes doivent participer à la contribution allouée par la ligue. (2019 = 100 euros/équipe). Dans le cas où une équipe ne participe pas à la cotisation allouée, elle sera privée des éliminatoires et suites.

- Article 10 - HB.19 : Délai de cotisation

Chaque équipe doit respecter le délai de cotisation fixé par la ligue (avant les éliminatoires) sous peine de disqualification directe et sans exception dans le cas échéant.

- Article 11 - HB.19 : Sanction disciplinaire 1

Un joueur qui reçoit un carton rouge lors d'une rencontre, doit impérativement payer le carton avant de pouvoir participer au(x) rencontre(s) suivante(s).

- Article 12 - HB.19 : Sanction disciplinaire 2

Un joueur qui reçoit un carton rouge lors d'une rencontre (N-1) pour faute grave et un autre rouge sur la rencontre N, sera privé d'un match (N+1) et devra payer 10 euros d'amendes.

- Article 13 - HB.19 : Respect des personnes et des biens.

Tout joueur qui agressera physiquement un autre joueur quel que soit le groupe d'appartenance, ou qui porte volontairement atteinte aux matériels, sera directement disqualifié des compétitions (N) et devra payer une amende de 50 euros pour pouvoir participer aux compétitions suivantes. Dans le cas où le joueur refuse de régler la sanction fixée par la ligue, il ne participerait pas aux tournois Hand-Ball et ce pendant 5 ans. En cas de départ sur le territoire, le temps sera mis en arrêt et reprendra une fois que le joueur sera de retour.

- Cet article tout comme les périodes ci-dessus, ne s'appliquent que pendant les périodes de ramadan.

- Article 14 - HB.19 : Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence.

Chaque équipe s'engage à honorer sa convocation. Plus match perdu par pénalité de 3 points avec 15 buts.

- Article 15 - HB.19 : Match non joué

Tout match non-joué par retard, sera qualifié FORFAIT ou remporté par l'équipe adverse et ce, que ce soit complet sur la feuille de match (5 joueurs minimum)